

Publié le 08 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 31/10/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le
ID : 044-264401415-20231031-CA2023DE_10_031-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de membres	
en exercice :	11
Présents :	7
Votants :	8

L'an deux mil vingt trois
le 23 octobre
les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie,
sous la Présidence de Madame Marie-France COSTANTINI,
Présidente.

Date de convocation : 16 octobre 2023

PRÉSENTS : Mme Marie-France COSTANTINI, Mme Patricia SÉJOURNÉ, Mme Christine SINCQUIN, Mme Michèle PAULIAC, Mme Danielle PADIOU, Mme Madeleine DROUET, M. Ronan MARCHAND

EXCUSÉS : M. PRAS Pascal (procuration à Mme Marie-France COSTANTINI), Mme Véronique KIRION-CHAPELIERE

ABSENTS : Mme Julie REDOIS, M. Vincent LE LOUËT

Mme Madeleine DROUET a été élue secrétaire de séance.

CA2023DE-10-03
5.5.2

CONVENTION PARTENARIALE PORTANT LA CULTURE SOLIDARITÉ

Le collectif Spectacles en Retz nous adresse une convention portant l'accès de nos usagers à des spectacles gratuits proposés par les saisons culturelles du Pays de Retz.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale autorisent, à l'unanimité des présents, Monsieur le Président du CCAS à signer cette convention de partenariat.

Fait à Saint-Jean-de-Boisceau le 25 octobre 2023
La Vice-Présidente du CCAS,
Marie-France COSTANTINI



Le secrétaire de séance,
Madeleine DROUET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Drouet', is written over a rectangular box.

Objet

Cette convention régit les relations entre le Collectif Spectacle en Retz (SeR) et les structures sociales adhérant au dispositif « Saison Solidaire » pour la période du 1/10/2023 au 30/09/2024.

Objectifs, partenaires

Le dispositif Saison Solidaire vise à permettre aux usagers de structures sociales signataires l'accès (gratuit) aux spectacles proposés en Pays de Retz. Il repose sur une collaboration active entre :

x le « Réseau Prog », coordonné par le Collectif Spectacles-en-Retz, composé de :

- ↳ La ville de Machecoul-Saint-Même (Théâtre Espace de Retz)
- ↳ La ville de La Chevrolière (Le Grandlieu)
- ↳ La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (Amphithéâtre Thomas Narcejac à Pornic)
- ↳ La ville de Rouens (Espace Cœur en Scène)
- ↳ la ville de Chaumes-en-Retz (Espace Culturel Victor Lemoine)
- ↳ la ville de Saint-Brevin-les-Pins
- ↳ La ville de Saint-Jean-de-Boiseau (Esp. des Pierre Blanches)
- ↳ La ville de Sainte-Pazanne (Théâtre Municipal Pazenais)
- ↳ la ville de Pornic
- ↳ la ville de Pont-Saint-Martin (salle Origami)
- ↳ la ville de Saint-Père-en-Retz (salle St Roch)
- ↳ l'association Arthon Animation Rurale

x le « Réseau Festivals », coordonné par le Collectif Spectacles-en-Retz, composé de :

- ↳ l'Amicale et Cie, festival Les Délurets à Corcoué-sur-Logne
- ↳ Le Chemin des Papillons (Saint-Mars-de-Coutais)
- ↳ CA Collectif Spectacles en Retz, festival Les Zendimanchés
- ↳ la ville de Chaumes-en-Retz, festival Fest'Chaumes
- ↳ The Serious Road Trip, festival Les pelleri'Nez (Le Pellerin)
- ↳ Transat et Paille à Son (Saint-Michel-Chef-Chef)

x Le Département de Loire Atlantique,
x Et les structures sociales du territoire.

Le dispositif s'inscrit dans un projet global basé sur un dialogue entre acteurs culturels et acteurs sociaux. Ce projet pourra être support à d'autres actions complémentaires de médiation culturelle .

Fonctionnement, engagements

- x Les membres des réseaux Prog et Festivals mettent à disposition des places exonérées (5 à 15 places par rendez-vous).
- x La liste des rendez-vous spectacles ouverts à Saison Solidaire est disponible sur le site du Collectif SeR (cf agenda « E-Zorg », sélectionner catégorie « Saison Solidaire »).
- x Des supports imprimables sont également disponibles : affiche récapitulative par trimestre (x4), et un agenda détaillé pour l'ensemble de la saison
- x La structure sociale partenaire s'inscrit en signant la présente convention et en communiquant au Collectif SeR les nom, prénom et adresse mel du / de la professionnel-le qui effectuera les réservations de places et sera l'interlocutrice du Collectif SeR.
- x La structure sociale peut réserver des places pour son public, via internet, à partir du site du Collectif SeR (page Réseau Prog), ou directement sur ce lien.
- x Sauf accord spécifique en amont de la réservation,
 - ↳ le nombre de places par spectacle est limité à 5 par structure.
 - ↳ Le nombre de places sur la totalité de la saison est limité à 100 par structure
- x Les réservations doivent être effectuées au plus tard 4 jours avant le spectacle.
- x Tout désistement connu sera signalé au Collectif SeR.
- x Les places exonérées de ce dispositif sont exclusivement réservées aux usagers des structures sociales signataires de la présente convention, et, le cas échéant, au / à la professionnel-le qui les accompagne.
- x La contrepartie imprimée lors de la réservation en ligne devra ensuite être échangée avec un billet remis par l'organisateur le jour de la représentation choisie (sur le lieu de la billetterie).

Nom de la structure signataire : CCAS St Jean de Boiseau

Prénom, Nom professionnel-le-s référent-e-s	Commune ou territoire d'intervention	Adresse mel (cette adresse sert aussi de « code d'accès » pour effectuer les réservations)
Sandrine GENDROT	St Jean de Boiseau	sandrine.gendrot@seintjeandeboiseau.fr

date

signatures

Pour la structure sociale partenaire :

Pour le Collectif SeR :

